REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département des institutions et du numérique
Office cantonal de la détention
Etablissement fermé Curabilis

Direction de l'EPF Curabilis
Chemin de Champ-Dollon 20
1241 Puplinge

M. Cornel DEVAUD
4.12

Puplinge, le 2 juillet 2025

N/réf. : CME
V/réf. :

Concerne : Recadrage de vos activités rémunérées

Monsieur,

Lors de la séance de réseau du 20 avril 2025, un retrait des soins était constaté. En restitution, votre autorité vous a indiqué les raisons de la poursuite de votre placement en vous invitant à reprendre une activité thérapeutique, seule possibilité de faire progresser votre mesure vers un environnement non carcéral.

Lors d'une réunion de coordination interne, le 19 juin 2025, l'absence totale d'implication dans les soins était encore constatée.

L'objectif de votre placement étant l'investissement dans les soins afin que vous puissiez comprendre votre mode de fonctionnement et l'adapter aux exigences de la vie en société, j'ai décidé de suspendre votre participation à toutes les activités rémunérées pour les prochains contrats (4 août 2025), notre établissement n'offrant pas la possibilité d'activités à la carte.

A cette date, la signature et le maintien d'un contrat de travail en unité comme en atelier sera subordonné à votre implication active dans les soins, que ce soit de manière formelle (entretiens avec le chef de clinique de l'unité et ses équipes) ou informelle (échange avec les soignants durant les divers temps de la journée).

Comme l'entrée dans une prise en charge thérapeutique est un processus dynamique, il ne me semble pas pertinent de vous donner des objectifs formels. Cependant, des entretiens réguliers (plusieurs fois par mois) avec le chef de clinique et ses équipes est un minimum.

Une décision formelle avec voie de recours peut être produite sur demande.

Je vous prie de recevoir, Monsieur, mes meilleures salutations.

Christophe Menu
Directeur adjoint

Copies: SMI
GP UM2
Sous-chef atelier
SESPP (Mme Jeckelmann)